

Bruxelles, le 22 juillet 2025  
(OR. en)

10874/25

**LIMITE**

**CORLX 685**  
**CFSP/PESC 1016**  
**RELEX 859**  
**MAMA 149**  
**COARM 118**  
**CONUN 120**  
**FIN 764**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

---

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/... DU CONSEIL**

**du ...**

**mettant en œuvre le règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives  
en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2016/44 du Conseil du 18 janvier 2016 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye et abrogeant le règlement (UE) n° 204/2011<sup>1</sup>, et notamment son article 21, paragraphe 6,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

---

<sup>1</sup> JO L 12 du 19.1.2016, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/44/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 janvier 2016, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2016/44.
- (2) En vertu de l'article 21, paragraphe 6, du règlement (UE) 2016/44, le Conseil a réexaminé la liste des personnes et entités désignées figurant à l'annexe III dudit règlement.
- (3) Le Conseil a conclu qu'il y avait lieu de supprimer la mention relative à une personne, et de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de toutes les autres personnes et entités inscrites sur les listes figurant à l'annexe III du règlement (UE) 2016/44.
- (4) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) 2016/44 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe III du règlement (UE) 2016/44 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---

## ANNEXE

À l'annexe III du règlement (UE) 2016/44 ("Liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes visés à l'article 6, paragraphe 2"), partie A ("Personnes"), la mention 8 (concernant HOUEJ, Mohamad Ali) est supprimée.

---